LE PASS COLO

Le Pass colo est une aide de l'État destinée à financer une partie d'un séjour en colonie de vacances. En 2026, il concerne les enfants nés en 2015, ainsi que les enfants nés en 2014 qui n'ont pas utilisé leur Pass colo en 2025.

le quotient familial du foyer doit être inférieur ou égal à 1 500 €. L'aide varie de 200 à 350 € selon le quotient familial et elle est directement déduite du prix du séjour. Elle est utilisable uniquement pour un séjour éligible au Pass colo et peut être cumulée avec d'autres aides aux vacances.

Pour vérifier son éligibilité, les familles allocataires Caf ou adhérentes MSA reçoivent une notification dans leur espace personnel. Les autres familles peuvent faire une demande via la plateforme Jeunesse au plein air. Le catalogue des séjours éligibles est disponible sur jeunes.gouv.fr.

https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse:
110 rue de Grenelle
75357 - Paris
https://www.education.gouv.fr/